

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du 12 septembre 2025

Date de la convocation : 05 septembre 2025

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	10
Pouvoir	1

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Messimy-sur-Saône se sont réunis, en Mairie – salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire

Présents : V Gelas – F Imbert - JM Gimaret - N Feltrin – C Beguet – B Doucet-Bon - C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier - B Monel

Excusées : L Wynarczyk – S Tricaud – M Chaube (pouvoir à V Gelas)

Absents : M Sarr – R Vagnat

Quorum : 10/8

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Christian BEGUET est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour de séance

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2025.
- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Fiscalité directe locale :
 - * étude des dégrèvements et exonérations pouvant être mis en place.
- Avenant à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain.
- Présentation du rapport du mandataire de la commune au sein de la SPL – ALEC AIN – Exercice 2024.
- Rentrée scolaire.
- Compte-rendu des commissions communales.
- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.
- Questions diverses.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2025

Le procès-verbal du 25 juillet n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur les transactions reçues, portant sur deux immeubles bâtis sis 32 allée des Coquelicots et 05 allée des Chênes.

Concernant la délégation pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT,

- ~ il a retenu la Société CLAAS Mâcon pour la fourniture d'une benne portée trois points 1,80 m, avec un montant de 845 € HT (1 014 € TTC),
- ~ il a retenu la Société MANUTAN Collectivités pour la fourniture d'une bibliothèque modulaire 5 niveaux destinée à la classe GS/MS, avec un montant de 261,65 € HT (313,98 € TTC),
- ~ il a retenu la Société DUFERCO MOREL Quincaillerie de Belleville pour la fourniture d'une perceuse visseuse MAK, avec un montant de 239 € HT (286,80 € TTC). Il est espéré que cette nouvelle perceuse durera plus longtemps.
- ~ il a retenu la société ACRT de Villefranche pour la mise en place des équipements nécessaires permettant la connexion des prises Ethernet sises dans les trois nouvelles classes, avec un montant de 1 345 € HT (1 614 € TTC). Il s'agit de finir l'installation informatique dans les nouvelles classes pour le fonctionnement des prises Ethernet. L'intervention est prévue le 24 septembre.
- ~ il a accepté le plan de financement présenté par le SIEA pour l'éclairage public parking et impasse de la Halle, avec un montant de travaux de 12 000 € TTC et une dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune de 7 560,12 €.

Au titre de la fongibilité des crédits autorisant, dans le cadre du budget 2025, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite maximum de 7,50% des dépenses réelles de chaque section, il a décidé

~ les mouvements suivants :

- section de fonctionnement

* Chapitre 011 – article 615288 (dépenses)	+ 36 000 €
* Chapitre 011 – article 6283 (dépenses)	+ 1 265 €
* Chapitre 023	+ 4 588 €
* Chapitre 013 – article 6419 (recettes)	+ 3 500 €
* Chapitre 74 – article 741127 (recettes)	+ 21 353 €
* Chapitre 75 – article 75888 (recettes)	+ 17 000 €

- section d'investissement

* Opération n° 202202 – article 21538 (dépenses)	+ 8 220 €
* Chapitre 021 (recettes)	+ 4 588 €
* Chapitre 16 – article 1641 (recettes)	+ 3 632 €

- **Fiscalité directe locale : étude des dégrèvements et exonérations pouvant être mise en place.**

Les collectivités peuvent décider, dans le cadre de la loi et avant le 1^{er} octobre, de modifier par délibération les modalités d'établissement des impôts directs locaux prévues par le droit commun. Les dégrèvements ou exonérations décidés par l'assemblée délibérante ne sont pas compensés par l'Etat.

Le conseil municipal peut reconduire les dispositions en vigueur, appliquer de nouvelles dispositions et/ou abroger les dispositions existantes.

La liste des délibérations pouvant être adoptées par la commune, tenant compte des dernières dispositions instaurées par les lois de finances rectificatives depuis la réforme de la fiscalité locale initiée en 2010, a été présentée à la commission des finances lors de sa réunion du 1^{er} septembre 2025. Elle est portée à connaissance des élus avec indication de celles existantes sur la commune.

Le conseil municipal suit l'avis de la commission des finances et aucune modification n'est apportée pour les impositions 2025.

- **Avenant à la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain**

Par délibération du 20 mai 2022, il a été approuvé la convention n° 2022-085-BATI relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour l'extension des locaux périscolaires et salles de classes, avec un coût de prestation globale de 14 400 € HT.

Le suivi du chantier a demandé plus de temps que la prévision et l'Agence départementale présente un avenant n° 01 correspondant à quatre jours supplémentaires pour cette mission pour un montant de 1 800 € HT.

Il est précisé que ce montant ne correspond pas à la totalité du temps réel passé en complément. L'aide de l'agence a été primordiale pour l'avancée des travaux et pour la relation avec le maître d'œuvre.

L'avenant a été transmis aux élus.

La commission des Finances a donné son accord pour cet avenant lors de sa réunion du 1^{er} septembre.

Heureusement que l'Agence départementale, par l'intermédiaire de Mme Sabrina HEYBERGER, était présente pour la gestion des travaux. Il est compté la moitié des jours passés en plus sur l'opération de l'école.

Comme déjà dit, l'aide de l'agence a été primordiale.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- approuve l'avenant n° 01 à la convention n° 2022-085-BATI passée avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'extension des locaux périscolaires et salles de classes, pour un montant de 1 800 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

- **Présentation du rapport du mandataire de la commune au sein de la SPL ALEC AIN – Exercice 2024**

Conformément à l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants du conseil d'administration ou de l'assemblée spéciale mandataire d'une collectivité dans une entreprise publique locale doivent produire un rapport annuel auprès de leur assemblée délibérante, dont le contenu a été précisé par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS », et par le décret n° 2022-1406 du 04 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire.

Christian BEGUET, en tant que représentant à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale – Agence Locale de l'énergie et du Climat de l'Ain, présente le rapport de l'élu mandataire, concernant l'exercice 2024 à l'assemblée délibérante.

Ce rapport a été transmis à tous élus, et il est donc donné lecture les grandes lignes de celui-ci.

Il est rappelé les objectifs, mentionnant les interventions de la société (animation scolaire « Eco pousse ») et ses principales activités en 2024.

La commune ne verse pas de cotisation. Elle a souscrit une action de 100 € lors de la création de la SPL.

Il est évoqué la masse salariale de cet organisme

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- acte la présentation du rapport du mandataire de la commune au sein de la SPL ALEC AIN de l'exercice 2024.

- Rentrée scolaire

Elle a eu lieu le lundi 1^{er} septembre et Monsieur le Maire, ainsi que Bénédicte SAINCLAIR, étaient présents. Cette rentrée s'est bien déroulée.

L'effectif est de 148 élèves et se compose comme suit : 16 en Petite Section ; 20 en Moyenne Section ; 24 en Grande Section ; 11 en Cours Préparatoire ; 16 en Cours Élémentaire 1 ; 21 en Cours Élémentaire 2 ; 22 en Cours Moyen 1 et 18 en Cours Moyen 2.

Au niveau des enseignants, Mme GANDRILLE a été nommée sur l'école. Mme LAMURE est désormais titulaire remplaçante et rattachée à l'école de Messimy-sur-Saône. C'est dans ce cadre qu'elle remplace la nouvelle enseignante en arrêt jusqu'au 15 septembre. Mme Alexandra PERRAUD, directrice de l'école, est déchargée de classe tous les lundis et 1 jeudi sur 3.

La répartition dans les classes a été réalisée par le corps enseignant de la façon suivante :

- 16 PS et 10 MS, soit 26 élèves, avec Mme VANRUMBEKE (ATSEMS : Mme GREGOIRE et Mme GUEMARD)
- 10 MS et 13 GS, soit 23 élèves, avec Mme PERRAUD (mardi, jeudi et vendredi) et Mme BAKHCHALIEVA (lundi et 1 jeudi sur 3) (ATSEM : Mme GIRIN)
- 11 GS et 11 CP, soit 22 élèves, avec Mme TURPAUD
- 16 CE1 et 10 CE2, soit 26 élèves, avec Mme GANDRILLE
- 11 CE2 et 16 CMI, soit 27 élèves, avec Mme MOREAU (lundi, mardi et vendredi) et Mme DESIGAUD (jeudi)
- 6 CMI et 18 CM2, soit 24 élèves, avec Mme ROCHE.

(arrivée de Bruno DOUCET-BON)

Une AESH est présente à temps plein à l'école (Mme VALIN).

La réunion d'information de rentrée avec les parents aura lieu le vendredi 26 septembre 2024 à 18 heures 30 à la salle polyvalente.

Les enseignantes sont contentes des locaux, hormis les quelques problématiques rencontrés au niveau de l'informatique.

Tous se passe bien également au restaurant scolaire avec un espace plus grand. Il est prévu l'acquisition de tables et de chaises plus hautes, mais non réglables, permettant d'éviter les rehausseurs. Le niveau phonique est satisfaisant.

Malgré les aléas rencontrés, les travaux des trois nouvelles classes semblent être une réussite.

- Compte-rendu des commissions communales

a).- Commission Urbanisme des 21 juillet, 18 août et 1^{er} septembre

Au cours de ces trois réunions, il a été examiné deux permis de construire et dix déclarations préalables.

Le permis de construire accordé à Nouveau Siècle pour la rénovation du château de Montbriand va sûrement faire l'objet d'un recours.

b).- Comité Consultatif d'Action Sociale du 24 juillet 2025

Il est donné la parole à Fabienne IMBERT, 1^{er} adjoint, responsable du comité consultatif.

Il a été pris note de la démission de Pierre RUIZ.

Une consultation a été réalisée auprès de différents fournisseurs pour les colis de Noël, en s'alignant sur le prix du repas. Millésimes et Cuvées a également été contacté par le Maire et en attente de sa proposition.

Un point a été réalisé sur les ateliers proposés par AiRe Aérée, qui ont d'ailleurs repris ce vendredi pour l'atelier mémoire.

Il a été porté à connaissance le courrier de l'ADAPEI concernant son opération brioches du 06 au 12 octobre. Aucune suite n'a été donnée.

Le repas du CCAS a été fixé au dimanche 1^{er} mars 2026 et l'animation a été trouvée.

c).- Commission Communication / Culture / Animation / Jeune Sport du 30 juillet 2025

La parole est donnée à Bénédicte SAINCLAIR, conseillère municipale déléguée, responsable de la commission.

Il a été reçu M. Franck BULAND pour la présentation de l'application VILOCALIS. Une explication a été donnée sur celle-ci. Les habitants de la commune sont déjà sur cette application, quand ils sont membres d'une association. La position a été prise de ne pas donner de suite.

Un point sur l'Info Village a été réalisé pour sa lecture et correction. Le numéro 138 a été bouclé et transmis à l'imprimerie.

L'animation Octobre Rose ne sera finalement pas annulée, car elle repart par le biais de l'association Anime Ton Village, avec d'autres actions, dont une sur le marché du 02 octobre et un Karaoké le mardi 14 octobre au Pit Stop.

d).- Commission Finances du 1^{er} septembre 2025

La parole est donnée à Nathalie FELTRIN, 3^{ème} adjoint, responsable de la commission.

Le point sur les dégrèvements et exonération a été vu en début de séance.

Il a été discuté des travaux de l'école et de leur financement. Les dépenses réalisées à ce jour s'élèvent à 979 510,62 € TTC depuis 2022, dont 454 372,69 € TTC depuis le début de l'année. Une consultation a été lancée pour la réalisation d'un emprunt de 200 000 €. Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré la directrice du Crédit Agricole Centre-Est de Montmerle-sur-Saône qui l'a informé que les taux repartaient à la hausse.

Il a été validé la décision modificative présentée au titre des délégations du maire, dans le cadre de la fongibilité des crédits.

e).- Commission Bâtiments communaux du 04 septembre 2025

Il est donné la parole à Bénédicte SAINCLAIR, conseillère municipale déléguée, responsable de la commission.

Cette réunion avait pour but de rencontrer les quatre entreprises retenues pour les travaux de rafraichissement du logement T4 181 rue du Bourg, avant sa remise en location.

Le plombier est déjà intervenu et le plâtrier-peintre va commencer le 15 septembre.

Lors de l'enlèvement des affaires dans le grenier, il a été constaté dans une pièce la présence d'anciennes plantations qui ont été jetées. Les planchers des trois chambres ont été démontés par les agents communaux.

- **Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux**

Un conseil communautaire a eu lieu le 26 août sans rien de particulier. Une information a été donnée sur les absences au sein du personnel communautaire.

La commission communautaire Mutualisation, en charge également de la mobilité, se réunit maintenant le lundi et Fabienne IMBERT précise donc qu'il lui est difficile d'y assister.

Les travaux du Syndicat de Rivières au niveau de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne vont démarrer le 16 septembre. Il a été programmé sur la période fin 2025 / début 2026, les travaux relatifs aux mares et haies.

- Questions et correspondances diverses

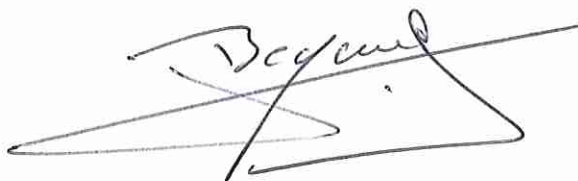
- A la suite du décès de M. Philippe BRUNEL, la Préfecture sollicite la commune sur la possibilité de désigner un conseiller municipal suppléant à la commission de contrôle des listes électorales. Cette commission est présidée par M. Bruno DOUCET-BON. Aucun élu ne se manifeste.
- L'enquête publique relative à la modification n° 1 du PLU se déroulera du 15 septembre au 17 octobre 2025, avec trois permanences de M. Alain BOROWSKI, commissaire-enquêteur : mardi 16 septembre de 09 h à 11 h 30 ; samedi 04 octobre de 09 h à 11 h 30 et vendredi 17 octobre de 13 h 30 à 16 heures. La publicité a été faite dans le respect des dispositions réglementaires.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécommunications « rue du Bourg » devraient démarrer le lundi 22 septembre. Une réunion de lancement avec les différents intervenants aura lieu le mardi 16 septembre à 08 heures 30.
- Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.
- Il est rappelé l'inauguration de l'école le 04 octobre, avec la pose de la plaque de la nouvelle dénomination de l'école. Il a été demandé à Claudina MICHAL si elle souhaitait dire mot avec ses enfants, et qu'elle pouvait inviter des membres de sa famille. Il sera contacté NICOD pour le buffet. Une réunion préparatoire de la municipalité est programmée pour la préparation de l'inauguration.
- Les travaux d'eaux usées sont terminés chemin des Ferrières et l'enrobé a été réalisé. La commune est en attente de la réponse du SMIDOM pour la remise en place des conteneurs.
- Les dates du conseil municipal au 4^{ème} trimestre 2025 sont fixées comme suit : vendredi 24 octobre, vendredi 28 novembre et vendredi 19 décembre. Elles se tiendront à 20 heures en Mairie.
- Le salon des Maires de l'Ain aura lieu le vendredi 10 octobre à Ainterexpo à Bourg-en-Bresse et l'invitation est remise aux conseillers municipaux. La Maire, ainsi que Jean-Marc GIMARET et Christian BEGUET, accompagnés d'Alain GUEX s'y rendront.
- Le Maire indique qu'il va essayer d'aller au Congrès des Maires de France en novembre. Il précise qu'il a reçu une invitation de Patrick CHAIZE, sénateur pour la visite du Sénat à cette occasion.
- Il est indiqué un trou au niveau du chemin de la Croix Bernard. Ce problème a été constaté et il est en cours de traitement, comme pour celui se trouvant rue du Bourg. Un passage caméra devrait être réalisé par la communauté de communes pour voir ce qui se passe.

- Les travaux d'assainissement ont été réceptionnés chemin des Ferrières. Ce chantier a été compliqué mais il s'est bien terminé. Une partie de l'enrobé est pris en charge par la commune car il a été demandé de finir le secteur.
- Comme précédemment indiqué lors de cette séance, le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 24 octobre à 20 heures 00, en Mairie.

Le Maire,
Vincen GELAS



Le secrétaire de séance,
Christian BEGUET



Procès-verbal affiché le : **24 OCT. 2025**

ANNEXE 1

Remarques et observations faites lors de la séance d'approbation du procès-verbal :

NEANT